

Septembre 2008

Editeur responsable: Xavier Jonckheere - 20, Rue des Hauts Tiennes - 1420 Braine L'Alleud

Un an de fonctionnement de l'AFA (Fonds amiante)

L'AFA a un an. Ce n'est pas le Fonds amiante dont nous avons rêvé, vous le savez. Néanmoins, il existe, ce qui, dans le contexte belge de déni et de silence sur les dégâts provoqués par l'amiante, n'est ni à dédaigner, ni à sous estimer.

Rappelons que depuis le premier avril 2007, certaines maladies de l'amiante (asbestose, épaissements pleuraux, mésothéliome) peuvent faire l'objet d'une indemnisation du Fonds amiante. Cette indemnisation est accessible à toutes les victimes de ces maladies, salariés, ouvriers et employés, mais aussi indépendants et victimes environnementales.

Du premier avril 2007 au 31 mars 2008, 521 cas d'asbestose et d'épaississement pleuraux ont été indemnisés par l'AFA ainsi que 151 cas de mésothéliomes.

Nous ne savons pas pour l'instant la part des « nouvelles » victimes dans ce décompte, c'est-à-dire la part des indépendants et des victimes environnementales qui auparavant n'étaient pas indemnisées.

Les personnes déjà indemnisées pour les maladies citées plus haut par le Fonds des maladies professionnelles (FMP), sont automatiquement indemnisées par l'AFA. A ceci près, que le FMP ayant changé les critères de reconnaissance d'une asbestose après 2001. Les dossiers des personnes indemnisées pour cette affection, avant 2001, devaient être réexaminés pour savoir s'ils justifiaient d'une indemnisation de l'AFA. L'examen de ces dossiers (environ 600) vient de commencer.

L'ABEVA est décidée à se battre pour que les cancers du poumon dus à l'amiante soient également pris en charge par l'AFA. En France en 2006, il y a eu près de trois fois plus de cancers du poumons que de mésothéliomes reconnus comme maladies professionnelles de l'amiante. L'ABEVA souhaite que cette discrimination entre victimes de l'amiante disparaisse au plus vite. Aidez-nous dans cette lutte par vos témoignages.

Mésothéliomes pleural chez des personnes exposées dans des bâtiments floqués à l'amiante

Le Campus universitaire de Jussieu à Paris a été construit entre 1965 et 1972, une époque où l'amiante a été abondamment utilisé pour isoler les bâtiments. Il est composé de plusieurs bâtiments à structures métalliques qui étaient floqués à l'amiante. Dès 1977, les scientifiques présents sur le campus ont alerté l'opinion publique et les autorités sur les risques que couraient le personnel travaillant dans les bâtiments et les étudiants fréquentant cette université. Une première étude épidémiologique réalisée en 1978 avait montré que les troubles de la fonction respiratoire étaient plus fréquents parmi le personnel activement exposé à l'amiante (électriciens, personnel d'entretien), rien chez les employés travaillant dans les bâtiments floqués. Depuis, plusieurs dizaines de personnes (dont la majorité présentait des plaques pleurales) ont obtenu la reconnaissance de leur maladie au titre des maladies professionnelles liées à l'amiante. Le désamiantage des bâtiments a commencé en 1998, et est toujours en cours. Récemment les résultats d'une enquête ont confirmé le lien entre 5 cas de mésothéliome pleural parmi le personnel du campus de Jussieu et l'exposition passive à l'amiante sur le site. Parmi ces 5 cas, 4 hommes et une femme, 3 étaient enseignants chercheurs et les deux autres ingénieurs. Tous ont témoigné avoir régulièrement dû dépoussiérer leur bureau. Plusieurs étaient présents lors du chantier de construction et ont subi une exposition de voisinage pendant le flochage du site.

Selon le Comité anti-amiante de Jussieu, l'amiante aurait causé 22 décès, et 130 personnes seraient reconnues en maladie professionnelle parmi le personnel de Jussieu. Deux plaintes ont été déposées, en 1996 et 1997, auxquelles se sont jointes 120 parties civiles dont 40 victimes. En attente d'être examinés par la juge d'instruction en charge du dossier, les milliers de documents saisis doivent d'abord être désamiantés !

Les mésothéliomes de Jussieu soulignent l'impact sanitaire de la pollution par l'amiante des locaux de travail sur les personnes qui y passent une partie importante de leur temps. Ces résultats soulignent également l'intérêt pour les salariés ayant été exposés à l'amiante d'avoir accès à un suivi postprofessionnel qui leur permet de bénéficier d'un suivi médical et d'une possibilité de réparation grâce au Fonds amiante. En France, les personnes ayant été exposées à l'amiante à leur travail peuvent bénéficier, après leur retraite, d'un suivi médical particulier. En Belgique, ce n'est pas le cas. C'est une des revendications de l'ABEVA.

Sources : Buisson C et coll. "Campus universitaire de Paris-Jussieu, France : un cluster de cinq cas de mésothéliome pleural" BEH 41-42/23 octobre 2007. Vaton M "Les amiantes de Jussieu" article paru dans le Nouvel Observateur du jeudi 29 novembre 2007.

À Casale Monferrato, le combat des victimes d'Eternit se poursuit, et une étude confirme l'augmentation du risque de mésothéliome pleural chez les épouses des travailleurs de l'amiante

L'usine Eternit de Casale Monferrato, en Piémont, a été active, de 1907 à 1986. C'était la plus grande usine d'amiante-ciment d'Italie. Des équipes universitaires suivent les anciens travailleurs de l'usine, ainsi que leur famille. Récemment, une mise à jour des données concernant les épouses des travailleurs a été publiée. Les épouses, ne travaillant pas elles-mêmes dans l'usine, ont été en contact avec l'amiante transporté par leur mari, notamment par les vêtements de travail, lavés au domicile en l'absence de mise à disposition d'un service de nettoyage à l'usine. Sur 1780 épouses répertoriées, 32 % étaient décédées en 2003, soit 396. Les causes de décès n'étaient pas différentes du reste de la population sauf pour les affections respiratoires, 33 décès au lieu de 12 attendus, et pour les mésothéliomes pleuraux, 21 décès au lieu de 1 attendu.

Depuis plus de 20 ans les habitants de Casale Monferrato, soutenus par les syndicats des anciens travailleurs, se battent pour que justice soit rendue. Le procureur de Turin, Raffaele Guariniello, a bouclé une enquête qui a duré 5 ans sur les cas de près de 3 000 personnes décédées ou malades pour avoir été exposés à l'amiante dans l'usine de Casale Monferrato et dans trois autres sites Eternit en Italie. On attend maintenant l'ouverture du procès où sont impliqués les anciens propriétaires des usines italiennes, et parmi eux l'ancien président du conseil d'administration d'Eternit Belgique, Louis de Cartier de Marchienne. Les militants de Casale Monferrato ont pris contact avec l'ABEVA pour que des victimes belges d'Eternit soient présentes à l'ouverture du procès. Il est déjà prévu que

des représentants des associations de victimes suisses et françaises (notamment le Comité amiante prévenir et réparer (CAPER) de Bourgogne) soutiennent les victimes italiennes.

En Belgique, on n'entend toujours pas les travailleurs d'Eternit à Kapelle op den Bos. Heureusement, grâce au combat de l'ABEVA, le Fonds Amiante (AFA) indemnise, depuis le 1er avril 2007, toutes les victimes de mésothéliome, travailleurs de l'amiante, membres de leur famille ou victimes environnementales.

Source : Ferrante D et coll. "Cancer mortality and incidence of mesothelioma in a cohort of wives of asbestos workers in Casale Monferrato Italy" Environmental Health Perspectives 2007 ; 115 (10) : 1401-1405. "verso il piu' grande processo d'Europa per ottenere Giustizia" Vertenza amianto Casale Monferrato.

La moitié des artisans retraités ont été exposés à l'amiante durant leur vie professionnelle

En France, un programme de surveillance des professions indépendantes a cherché à identifier les artisans ayant été exposés à l'amiante durant leur carrière professionnelle pour leur proposer un bilan d'exposition et un suivi médical. La première phase pilote de ce programme s'est intéressée aux 2 334 artisans des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ayant pris leur retraite en 2004. Les données recueillies ont permis d'estimer qu'environ un artisan retraité sur deux a été exposé à l'amiante au cours de sa carrière professionnelle, pendant 25 années en moyenne. Chez un quart des personnes qui ont effectué un bilan, une anomalie ou pathologie, bénignes pour la plupart, pouvant être liée à l'amiante a été observée. L'ANDEVA, l'association française des victimes de l'amiante, et le Comité anti-amiante de Jussieu ont demandé au gouvernement français d'élaborer un plan d'urgence pour améliorer à la fois la prévention et la réparation chez les artisans exposés à l'amiante. Les associations françaises souhaitent qu'un plan puisse favoriser l'accès des artisans à des "formations amiante" pour les métiers à risques, et faire respecter par les propriétaires d'immeubles l'obligation de réaliser un dossier technique amiante et le communiquer aux intervenants.

L'information, des artisans et des élèves des écoles professionnelles et techniques susceptibles d'être exposés professionnellement à l'amiante, c'est aussi un chantier que l'ABEVA souhaite développer.

Sources : Communiqué de l'Institut de veille sanitaire (INVS) du 7 septembre 2007. Dépêche AFP du 12 septembre 2007.

En octobre 2007 le sénat américain décide d'interdire l'amiante

Aussi étonnant que cela puisse paraître, les maladies de l'amiante étant reconnues depuis longtemps aux États-Unis, l'amiante n'était toujours pas interdit en Amérique. Ce devrait chose faite si après le vote du sénat, intervenu en octobre 2007, la chambre des représentants décide à son tour d'interdire l'importation et l'usage de l'amiante sur le territoire américain. Chaque année, 2 500 tonnes d'amiante seraient encore importées aux États-Unis, dont la moitié utilisées pour l'isolation. Le gouvernement américain estime que 10 000 personnes meurent annuellement aux États-Unis de mésothéliomes et d'autres maladies liées à l'amiante. Un tiers des personnes victimes de mésothéliomes ont été exposées à l'amiante alors qu'elles servaient dans la U.S. Navy ou qu'elles avaient travaillé dans les chantiers navals il y a de cela des dizaines d'années.

Pour rappel, l'amiante continue à être extrait, notamment au Canada, au Brésil, en Russie, et en Chine.

Source : Communiqué Reuter du 4 octobre 2007.

a

Nous publions ci-dessous la carte blanche, parue dans la presse flamande, de Marleen Teugels et Nico Krols. Leurs récentes enquêtes journalistiques ont sérieusement contribué à faire avancer la cause des victimes de l'amiante que l'ABEVA défend depuis 8 ans et celle de la création d'un Fonds d'Indemnisation (l'AFA). Marleen et Nico sont très critiques sur certaines dispositions de ce Fonds, comme le lecteur le verra ci-dessous. L'ABEVA comprend très bien et partage cette colère sur certaines restrictions prévues dans le dispositif du Fonds, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer. L'ABEVA estime cependant que sa création est globalement une avancée positive, et continuera à se battre pour l'améliorer.

L'ABEVA.

Le prix du silence du Fonds amiante

Marleen Teugels et Nico Krols

Les révélations au sujet du drame de l'amiante parues dans le Knack et het Laatste Nieuws l'année dernière ont fait couler beaucoup d'encre. Le dossier amiante illustre malheureusement la manière dont les politiques ont saboté des années de travaux de recherches de journalistes - dont nos collègues de la RTBF Marie-Anne Mengeot et Salvator Nay, qui nous ont devancés depuis les années '70.

D'accord, outre les travailleurs qui ont contracté des maladies liées à l'amiante sur leur lieu de travail, même les citoyens souffrant de ce genre de maladies et qui n'ont jamais travaillé dans l'industrie peuvent désormais prétendre à une indemnité auprès du nouveau Fonds Amiante (AFA). Dans les cas de cancer de la plèvre et du péritoine, il s'agit d'environ 1.500 euro par mois dès que la maladie est constatée. Si la victime décède, son (sa) conjoint(e) reçoit 30.000 euro, les enfants de 15.000 à 25.000 euro. Pour le reste, le fonds amiante créé par le premier ministre sortant Verhofstadt est, pour plusieurs raisons, une bétise.

Le rente mensuelle octroyée est le plus souvent une bagatelle par rapport au dommage réellement subi. Nous avons interviewé de jeunes veuves qui doivent élever seules trois petits enfants après que leurs maris sont décédés, beaucoup trop jeunes, trente ans après une exposition à l'amiante. En France, aux Etats-Unis et en Australie, plusieurs victimes se sont vu octroyer, à la suite de procès, des indemnités beaucoup plus élevées par les anciennes entreprises productrices d'amiante pour les dommages réellement encourus.

Dans notre pays, depuis la récente création du Fonds amiante, les anciennes entreprises d'amiante sont, pour ainsi dire, couvertes. Le Fonds est non seulement alimenté par l'ex-industrie de l'amiante, mais par un pourcentage de la masse salariale de toutes les entreprises de notre pays. Celui qui demande une indemnité au Fonds amiante perd, en outre, le droit d'intenter un procès contre l'ex-entreprise - même si la victime n'y a jamais travaillé. Cette lamentable réglementation risque de devenir un précédent dans les affaires environnementales.

Tandis qu'en Italie et en France, la justice montre un intérêt particulier pour les autorités et les anciens bonzes de l'amiante qui, malgré tout, ont exposé les travailleurs aux fibres d'amiante mortelles, il est peu probable que, dans notre pays, les industriels responsables soient traduits en justice. Ceci, les anciennes entreprises d'amiante le doivent aux arrangements que le premier ministre sortant Verhofstadt a pris avec eux.

Comme la revue scientifique renommée « The Lancet » le publiait encore en mars, notre pays est le « champion historique de consommation d'amiante » et sera encore, après de longues années de laten-

ce, le leader mondial dans le domaine du cancer de la plèvre et du péritoine. Entre 1960 et 1970, les importations d'amiante en Belgique et au Luxembourg se chiffraient en moyenne à 53.790 tonnes par an. En '73 et '74, 86.000 tonnes d'amiante étaient importées dans notre pays. La Belgique comptait alors pas mal d'entreprises de traitement de l'amiante. Le leader incontesté du marché était la multinationale belgo-suisse Eternit, qui exploitait la plus grande usine de traitement d'amiante-ciment à Kapelle-op-den-Bos.

En France, la question de l'amiante est depuis quelque temps entre les mains de plusieurs juges d'instruction experts en matière de santé, comme la très connue Odile Bertella-Geffroy. Ils peuvent faire intervenir des unités de la police judiciaire qui disposent du knowhow technique pour mener l'enquête comme il se doit. Aujourd'hui, la justice française part du fait que des fautes ont été commises par l'état et les employeurs, qui n'ont pas pris les mesures nécessaires pour protéger leurs employés alors qu'ils étaient au courant des risques.

En Sicile, en 2005, huit ex-bonzes de l'amiante ont été condamnés en première instance à des peines de prison avec sursis. Après des années d'enquête acharnée, le très connu procureur Rafaele Guariniello de Turin, a examiné quelque 3000 plaintes de victimes de l'amiante et de membres de leur famille ayant vécu à proximité des anciennes fabriques d'amiante d'Eternit en Italie. Il vise les anciennes sommités, dont le belge Louis de Cartier de Marchienne. On attend pour savoir si le procès sera lancé.

Une grande partie des anciens acteurs mondiaux du secteur de l'amiante ont capoté, entre autres à cause des indemnités pour dommages très élevées qu'ils ont dû verser aux victimes. Dans notre pays, cette épée de Damoclès ne doit plus empêcher de dormir les syndicats de l'ex-industrie de l'amiante.

Marleen Teugels et Nico Krols sont journalistes. Ils ont écrit, pour Knack et Le Monde Diplomatique, des articles sur les conséquences nuisibles de l'amiante et la responsabilité de l'industrie et des autorités. La semaine dernière, ils ont reçu le « Prijs voor Onderzoeksjournalistiek van de Vereniging van Onderzoeksjournalisten (VVOJ) » de Hollande et de Flandre, et avant cela, le Prix Dexia de la Presse.

You are not alone

Voici la conclusion que j'ai eu l'honneur de délivrer aux victimes de l'amiante japonaises à l'occasion des 20 ans de BAN JAN (Ban asbestos Japan).

460 délégués représentant les victimes, syndicats, statisticiens et autres avocats, dont une dizaine venus de l'étranger, avaient répondu à l'invitation de cette association regroupant les victimes du pays du Soleil Levant.

Des rencontres poignantes, statistiques alarmantes et speeches déterminés, je retiendrai 2 faits qui resteront longtemps gravés dans ma mémoire.

Ecouter les excuses et méa culpa du directeur général de la firme Kubota pour avoir menti sur la dangerosité de l'amiante et exposé bon nombre de ses travailleurs à ce poison jusqu'à la fermeture du site fin 2005 et d'exporter ensuite l'outil de production vers la Corée.

Sur les 626 ouvriers que comptait la firme, 72 ont développé un mésothéliome entre 1978 et 2004. A ce nombre, il faut ajouter les victimes « environnementales » dont le nombre va croissant. Elles ont pu ainsi être informées et se regrouper en une association grâce aux actions de porte-à-porte faites dans un rayon de 5km autour de l'usine

Au Japon, cette révélation majeure est désormais appelée le « Kubota Shock ». L'audience a également eu droit aux excuses publiques d'un soi-disant expert du ministère de la santé publique de la préfecture d'Osaka, pour avoir interprété erronément les chiffres en faveur du lobby de l'amiante, au détriment de la santé publique des travailleurs et de la population.

Autre rencontre bouleversante, celle d'une dame, devenue veuve à l'âge de 44 ans, venue trouver réconfort à la conférence entourée d'autres victimes. Son cher mari était en charge de la découpe des tuyaux en Eternit ...que mon père était en charge de fabriquer à l'usine de Kapelle-op-den-Bos !. L'un et l'autre, aux 2 extrémités de la chaîne de production et du monde n'ont fait qu'exécuter des ordres faisant confiance à leurs supérieurs hiérarchiques et aux médecins de leur usine, décédés trop jeunes de mésothéliomes.



Rassemblement ABEVA

L'Abeva vous avait donné rendez-vous le 20 octobre dernier pour son 4^e rassemblement public sur la place de la Monnaie à Bruxelles.

Autre lieu, autres messages mais même détermination pour dénoncer les mensonges de certains dirigeants d'entreprises et les silences d'une partie des mondes politiques, syndicaux et médicaux.

Notre message cette année fut tourné vers le futur. Assurer une meilleure information et prévention évitera que les errements d'hier ne provoquent souffrances et désolations dans 20 ou 30 ans. Si le bâtiment emblématique du Berlaymont subit sa cure de désamiantage à gros renfort de publicité de millions d'Euros, nous voyons surgir des inquiétudes chez les parents d'élèves, enseignants, militaires et cheminots dont les bâtiments qu'ils occupent posent problèmes quant à la présence avérée d'amiante. Nos mises en garde répétées et nos actions publiques commenceraient-elles à porter leurs fruits ?

Certains décrets sur l'obligation de tenue d'inventaires de l'amiante datent de plus de 10 ans, à quand les mises en application? Il faut désormais informer nos jeunes (et moins jeunes) travailleurs du bâtiment appelés à couper, forer, disquer dans les milieux à risques, du comment reconnaître ce poison et qui appeler pour sa mise en décharge dans des conditions optimales de sécurité et quelles erreurs ne surtout pas commettre!

En conclusion et en souvenir des victimes annuelles, 500 ballons noirs furent lâchés dans le ciel azur de Bruxelles suivi d'1 ballon blanc symbolisant l'espoir de justice et pour la recherche d'une cure.



**2007 est derrière nous.
Cependant, remontons le temps.
(Journal DE TIJD 2 septembre 1997)**

Etex arrête la production de matériaux contenant de l'asbeste en Belgique.

D'ici la fin de l'année, le groupe producteur de matériaux de construction Etex, anciennement Eternit, arrêtera en Belgique la production de matériaux contenant de l'asbeste. La reconversion vers des produits sans asbeste a déjà commencé depuis un certain temps, mais s'accélère. Selon le secrétaire général du site de Kapelle op den Bos, M. Macharis, le marché de l'amiante n'a plus d'avenir. Dans quelques autres pays, Etex continue provisoirement la production de matériaux contenant de l'amiante. La reconversion en produits sans amiante d'Eternit (de l'époque) a déjà commencé dans les années 80. M. Macharis attire l'attention sur le fait que la décision n'a pas été prise parce que le matériel ne serait pas bon ni sûr, mais bien à cause de l'abandon du marché.

Un discours hasardeux de M. Macharis, sur lequel on peut s'attarder! En 1997, Eternit continuait à nier les dangers !!! C'est horrible, quand même ! Heureusement, en 2007 le Fonds Amiante a été créé ... (mais Eternit supprime son propre système d'indemnisation ... qui existait depuis 1985 !)



Le dimanche 14 septembre prochain, un mémorial en l'honneur de Willy Vanderstappen, sera organisé par ses amis à Kapelle-op-den-Bos. Venez participer nombreux à un ballade à bicyclette accessible à toute la famille.

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site www.fietstochtwillyvanderstappen.be

Un grand merci pour lui.

ABEVA, info pratiques

Pour nous écrire:

ASBL Abeva
C/o Fondation Belge contre le cancer
Chaussée de Louvain, 479
1030 Bruxelles

Pour nous téléphoner:

In het nederlands:

0479/92 72 36

En français:

0476/78 88 33

Pour nous téléphoner:

02/743 45 95

(permanence le mardi matin)

ou

Pour nous faxer:

02/734 92 50



Notre compte en banque:

000-1206992-21

Notre site INTERNET:

<http://www.abeva.be>

Notre adresse E-mail:

abeva@cancer.be

ABEVA

Nederlandstalige versie beschikbaar op aanvraag.